

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V(a)
3 Situation en République du Kenya
4 Affaire *Le Procureur c. William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang* - n° ICC-01/09-01/11
5 Juge Chile Eboe-Osuji, Président — Juge Olga Herrera Carbuccion — Juge Robert
6 Fremr
7 Procès
8 Lundi 20 janvier 2014
9 Audience publique
10 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
11 TÉMOIN : KEN-OTP-P-0356 (*sous serment*)
12 (*Le témoin s'exprimera en anglais*)
13 (*L'audience publique est ouverte à 9 h 40*)
14 M^{me} L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
15 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
16 Veuillez vous asseoir.
17 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci beaucoup.
18 Madame le greffier d'audience, est-ce que vous pourriez annoncer l'affaire, s'il vous
19 plaît ?
20 M^{me} LA GREFFIÈRE : Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs, Mesdames les
21 juges.
22 La situation en République du Kenya dans l'affaire *Le Procureur c. William Samoei*
23 *Ruto et Joshua Arap Sang*. ICC-01/09-01/11.
24 Nous sommes en audience publique.
25 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci beaucoup.
26 Les... La présentation des équipes.
27 L'Accusation ?
28 M. GARCIA (interprétation) : L'équipe est la même que la semaine dernière.

- 1 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : La Défense.
- 2 M^e KHAN QC (interprétation) : M. William Ruto, qui est présent ici dans le prétoire,
- 3 est représenté par Shyamala Alagendra, Leigh Lawrie, Anand Shah. Et mon nom est
- 4 Karim Khan QC.
- 5 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : La Défense de Sang (*phon.*) ?
- 6 M^e KIGEN-KATWA (interprétation) : La... L'équipe de la Défense reste la même
- 7 pour M. Sang, et M. Sang est présent dans la salle d'audience.
- 8 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Pour le représentant légal
- 9 des victimes ?
- 10 M. NARANTSETSEG (interprétation) : (*intervention non interprétée*)
- 11 M^e BOURGON (interprétation) : Stéphane Bourgon, je représente le témoin 0356.
- 12 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Le procès-verbal indiquera
- 13 effectivement que M. Ruto est présent dans la salle d'audience.
- 14 Nous allons continuer à entendre la déposition du témoin 0356, mais je pense qu'il
- 15 faut que je vous rappelle une nouvelle fois quelques nécessités pratiques. Il faut que
- 16 vous observiez des pauses, pour éviter que les intervenants parlent en même temps.
- 17 Nous allons continuer à entendre la déposition du témoin.
- 18 Nous avons terminé à huis clos partiel, vendredi.
- 19 Monsieur Garcia ?
- 20 M. GARCIA (interprétation) : Bonjour, Monsieur le Président.
- 21 Effectivement, nous allons poursuivre en audience à huis clos partiel.
- 22 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Et pendant combien de
- 23 temps, encore ?
- 24 M. GARCIA (interprétation) : Eh bien, Monsieur le Président, c'est assez difficile à
- 25 estimer. Comme je l'avais déjà indiqué à la Chambre, il y a toute une partie de la
- 26 déposition qui doit avoir lieu à huis clos partiel.
- 27 Donc, je pense que les deux premières sessions d'aujourd'hui pourraient, justement,
- 28 couvrir cette partie de la déposition.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Vous avez indiqué qu'il
2 faudrait passer l'essentiel de la journée à huis clos partiel ; vous parliez de vendredi.
3 Donc, nous avons déjà passé l'essentiel de vendredi à huis clos partiel, et vous
4 aviez... et vous avez déclaré que vous voulez terminer à huis clos partiel les deux
5 sessions... aux cours des deux sessions d'aujourd'hui.

6 M. GARCIA (interprétation) : Effectivement.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Eh bien, très bien. Nous
8 passons donc à huis clos partiel.

9 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 44) Reclassifié en audience publique*

10 M^{me} LA GREFFIÈRE : Nous sommes en audience à huis clos partiel, Monsieur le
11 Président.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci.

13 Monsieur Garcia, je vous en prie.

14 QUESTIONS DU PROCUREUR *(suite)*

15 PAR M. GARCIA (interprétation) :

16 Q. Bonjour, Monsieur le témoin.

17 R. Bonjour, Monsieur le Procureur.

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 4 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 5 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 6 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 7 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 8 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 9 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 10 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 11 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 12 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 13 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 14 expurgée

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13 Page 15 expurgée

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 16 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 17 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 18 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 19 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 20 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 21 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 22 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 23 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 24 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 25 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 26 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 27 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 28 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 29 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 30 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 31 expurgée

1 (Expurgé)

2 M. GARCIA (interprétation) : Oui, j'y reviendrai après la pause.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Nous allons donc suspendre
4 l'audience pour une pause de 30 minutes.

5 Évidemment, nous ne suspendrons l'audience qu'après avoir fait descendre les
6 stores et fait sortir le témoin.

7 *(Passage en audience à huis clos à 10 h 58) Reclassifié en audience publique*

8 M^{me} LA GREFFIÈRE : Nous sommes en audience à huis clos, Monsieur le Président.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.

10 Veuillez accompagner le témoin en dehors du prétoire, s'il vous plaît.

11 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

12 *(Intervention non interprétée)*

13 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

14 *(L'audience, suspendue à 10 h 59, est reprise à huis clos partiel à 11 h 38) Reclassifié en audience
15 publique (Le témoin est présent dans le prétoire)*

16 M^{me} L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

17 Veuillez vous asseoir.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci beaucoup.

19 M^{me} LA GREFFIÈRE : Nous sommes en audience à huis clos partiel, Monsieur le
20 Président.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci.

22 Monsieur Garcia.

23 M. GARCIA (interprétation) :

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 33 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 34 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 35 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 36 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 37 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 38 expurgée

1 (Expurgé)
2 (Expurgé)
3 (Expurgé)
4 (Expurgé)
5 (Expurgé)
6 (Expurgé)
7 (Expurgé)
8 (Expurgé)
9 (Expurgé)
10 (Expurgé)
11 (Expurgé)
12 (Expurgé)
13 (Expurgé)
14 (Expurgé)
15 (Expurgé)
16 (Expurgé)
17 (Expurgé)
18 (Expurgé)
19 (Expurgé)
20 (Expurgé)
21 (Expurgé)
22 (Expurgé)
23 (Expurgé)
24 (Expurgé)
25 (Expurgé)

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Vous avez déclaré que vous
27 aviez une seule question, mais ça commence à être long cette question unique ; alors,
28 si vous voulez poser des questions sur (Expurgé), c'est une... c'est...

1 c'est un sujet public. Donc, on ne va pas rester à huis clos partiel pour parler de cela.

2 M. GARCIA (interprétation) : Très bien. C'était juste la dernière question, et puis,
3 ensuite je vais passer à un autre sujet.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Nous avons... Nous vous
5 avons déjà entendu cela... dire cela tout à l'heure.

6 M. GARCIA (interprétation) : Très bien. Donc, en audience publique, après coup.

7 Q. Monsieur le témoin, pendant votre déposition, le premier jour, vous avez déclaré
8 à la Cour que vous aviez rendu visite à M. William Ruto chez lui, dans... dans une
9 de ses résidences, celle qui se situe à Sugoi ; est-ce que vous vous souvenez de cela?

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Est-ce que vous ouvrez un
11 nouveau sujet ?

12 M. GARCIA (interprétation) : Oui, Monsieur le Procureur (*sic*).

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 41 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 42 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 43 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 44 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 45 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 46 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 47 expurgée

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13 Page 48 expurgée

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 49 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 50 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 51 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 52 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 53 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 54 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 55 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 56 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 57 expurgée

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13 Page 58 expurgée

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 59 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 60 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 61 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 62 expurgée

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13 Page 63 expurgée

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

1 (Expurgé)
2 (Expurgé)
3 (Expurgé)
4 (Expurgé)
5 (Expurgé)
6 (Expurgé)
7 (Expurgé)
8 (Expurgé)
9 (Expurgé)
10 (Expurgé)
11 (Expurgé)
12 (Expurgé)
13 (Expurgé)
14 (Expurgé)
15 (Expurgé)
16 (Expurgé)
17 (Expurgé)
18 (Expurgé)
19 (Expurgé)
20 (Expurgé)
21 (Expurgé)
22 (Expurgé)
23 (Expurgé)
24 (Expurgé)
25 (Expurgé)

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Nous allons faire notre
27 pause déjeuner maintenant et reprendre à 14 h 30.
28 D'abord, faites baisser les stores pour que le témoin puisse quitter la salle.

1 M^e KHAN QC (interprétation) : Entre-temps, Monsieur le Président, avec votre
2 autorisation, est-ce que vous pourriez demander à mon contradicteur de nous
3 donner une estimation du temps qu'il lui reste avant d'achever son interrogatoire
4 principal. Je vous serais reconnaissant.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Laissons d'abord sortir le
6 témoin.

7 *(Passage en audience à huis clos à 13 h 00) Reclassifié en audience publique*

8 M^{me} LA GREFFIÈRE : Nous sommes en audience à huis clos, Monsieur le Président.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.

10 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

11 M. GARCIA (interprétation) : Monsieur le Président, je serais en meilleure position...
12 mieux à même de répondre à cette question plus tard, vers la fin de la dernière
13 séance d'aujourd'hui. Nous faisons des progrès, beaucoup plus vite que prévu, pour
14 l'instant je ne prévois pas de retard, mais je ne peux pas donner de garantie à mon
15 contradicteur.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Bon, très bien. Nous n'en
17 dirons pas plus. Nous allons suspendre l'audience maintenant.

18 *(L'audience, suspendue à 13 h01, est reprise à huis clos partiel à 14 h38) Reclassifié en audience publique*

19 M^{me} L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

20 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

21 Veuillez vous asseoir.

22 M^{me} LA GREFFIÈRE : Nous sommes en audience à huis clos partiel, Monsieur le
23 Président.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci beaucoup.

25 Monsieur le Procureur, avant la pause de ce matin... avant que nous terminions (*se*
26 *corrige l'interprète*) la session de cet après-midi, nous souhaiterions garder un petit
27 peu de temps vers la fin de la session — 10 minutes, peut-être — pour réexaminer
28 certaines questions d'intendance au sujet de la déposition de ce témoin. Ça peut être

1 assez bref. Donc, je souhaiterais que vous gardiez ça à l'esprit.

2 M. GARCIA (interprétation) : Très bien.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Maître Kigen-Katwa.

4 M^e KIGEN-KATWA (interprétation) : Je voulais expliquer que c'est moi qui
5 procéderai au premier interrogatoire de ce témoin.

6 De notre côté, par le biais de M^e Khan QC, nous avons demandé à quel moment
7 est-ce que l'Accusation terminerait.

8 Je voudrais que l'on nous indique cela assez vite ; et puis, ensuite, je livrerai mes...
9 mes documents.

10 Donc, je serai prêt à transmettre mes documents à l'Accusation. Et j'espère que
11 l'Accusation pourra, également, me donner satisfaction.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Bon, c'est une question à
13 régler entre... entre le... l'Accusation et la Défense.

14 Nous avons une décision de la Cour qui dit ce qu'elle dit. S'il y a des difficultés, il
15 vaut mieux que les deux parties essaient de les régler au fur et à mesure, ensemble.

16 Très bien. Nous poursuivons.

17 Une question : l'avocat de la Défense, le 16 janvier 2014, en ce qui concerne les
18 arguments présentés au sujet des mesures de protection, apparemment, il y avait
19 une requête présentée oralement en ce qui concerne la divulgation de la vidéo
20 enregistrant la session de préparation avec... l'Accusation, pour ce témoin.

21 Est-ce que vous insistez sur ce point ou est-ce que vous souhaitez une décision ?

22 M^e KHAN QC (interprétation) : Merci.

23 Nous souhaiterions, effectivement, une décision de la Cour sur cette requête.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci.

25 Monsieur Garcia, vous pouvez poursuivre.

26 M. GARCIA (interprétation) :

27 Q. Bonjour, Monsieur le témoin.

28 R. Rebonjour.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 67 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 68 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 69 expurgée

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Pendant combien de

16 temps ?

17 M. GARCIA (interprétation) : Un petit moment, le temps de présenter le sujet,

18 expliquer au témoin comment je vais procéder, l'utilisation de la fiche

19 confidentielle et puis, ensuite, passer à ce sujet que nous explorerons, pour cette

20 partie de la déposition.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Très bien. Très bien.

22 Donc, j'espère que ce sera tout pour ce qui est des... des... du huis clos pour ce... dans

23 le cadre de votre interrogatoire principal. Est-ce que c'est bien ça ?

24 M. GARCIA (interprétation) : Oui, il y aura d'autres huis clos partiels, mais sur

25 d'autres sujets.

26 J'essaie... j'essaierai d'utiliser la fiche confidentielle et donc d'éviter le huis clos.

27 Il faudra peut-être que je repasse de temps en temps à huis clos partiel. En tout cas,

28 pour le moment, il faudra que je reste un peu à huis clos partiel, et puis ensuite,

1 j'espère qu'une grande partie pourra se faire malgré tout en public.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Maître Bourgon.

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 72 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 73 expurgée

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Alors, nous passons en
18 audience publique.

19 *(Passage en audience publique à 15 h 01)*

20 M^{me} LA GREFFIÈRE : Nous sommes en audience publique, Monsieur le Président.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.

22 Monsieur Garcia, c'est à vous.

23 M. GARCIA (interprétation) :

24 Q. Bien, commençons, Monsieur le témoin.

25 Si j'ai bien compris, vous étiez à l'emplacement n° 4.

26 Vous étiez au numéro 4, et ensuite, où êtes-vous... où est-ce que vous vous êtes
27 rendu ?

28 R. Je suis retourné à l'emplacement n° 5.

1 Q. Et après l'emplacement n° 5, où est-ce que vous vous êtes rendu ?

2 R. Je suis retourné au... à l'emplacement n° 1, le 4 janvier.

3 Q. Mais pour arriver au numéro 1, avez-vous dû traverser d'autres endroits ? Et si
4 oui, veuillez nous les... nous les mentionner, mais en mentionnant que leurs
5 numéros, bien sûr.

6 R. Oui, il faut traverser par le... il faut traverser l'emplacement n° 4, le 8, le 9.

7 Q. Bien. Commençons par l'emplacement n° 8, et ensuite, on avancera avec vous.

8 Donc, qu'avez-vous vu au numéro 8, à l'emplacement n° 8 ?

9 R. Ce jour-là, je ne suis pas passé par l'emplacement 8 ou l'emplacement 9, mais j'ai
10 bifurqué avant le 8 pour prendre une piste qui m'a amené, ou un chemin qui m'a
11 amené au 6.

12 Q. Donc, vous n'êtes pas passé par 8 et 9, mais nous n'avons pas compris, en anglais,
13 ce que vous avez dit exactement. Vous êtes passé par 8 ou 9... 8.et 9 ou non ?

14 R. Non, j'ai pris un raccourci de l'emplacement n° 8 pour aller à l'emplacement n° 7.

15 Q. Merci.

16 Et c'était quel jour ? Quel jour avez-vous emprunté ce raccourci entre le numéro 8 et
17 le n° 7 — l'emplacement 8 et l'emplacement 7 ?

18 R. C'était le 4 janvier 2008.

19 Q. Avez-vous rencontré des problèmes lorsque vous alliez d'un endroit à un autre ?

20 R. Mon premier problème que j'ai rencontré, c'est qu'il n'y avait pas de moyens de
21 transport disponible pour aller de l'emplacement n° 8 à l'emplacement n° 7. Donc,
22 j'ai dû y aller à pied.

23 M. GARCIA (interprétation) : Pour être... Pour que tout soit consigné correctement
24 sur la transcription anglaise...

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Il y a un problème dans la
26 transcription anglaise, mais il n'y en a pas dans la transcription française.

27 M. GARCIA (interprétation) :

28 Q. Donc, vous dites que c'était le premier problème.

1 Mais y'en a-t-il eu d'autres ?

2 R. Oui, autres problèmes. J'ai vu qu'il y avait beaucoup de barrages routiers qui
3 avaient été érigés par les jeunes kalenjin, à partir de l'emplacement 8, pour aller à
4 l'emplacement 7.

5 Q. Vous dites qu'il y avait beaucoup de barrages routiers qui avaient été érigés.
6 Pouvez-vous nous donner un nombre de barrages routiers ?

7 R. Au moins 10, voire plus.

8 Q. En ce qui concerne ces barrages routiers, pourriez-vous nous les décrire ?
9 Comment la route était-elle bloquée ?

10 R. C'étaient des gros cailloux... des rochers et des... et des bûches ou des troncs.

11 Q. Qu'avez-vous dit exactement ?

12 R. J'ai dit qu'il y avait des rochers et des... des troncs d'arbres.

13 M. GARCIA (interprétation) : Oui, donc, nous avons à l'anglais... en anglais, il y a
14 des problèmes, mais en français, la correction... la transcription est exacte.

15 Q. Donc, qui tenait ces barrages routiers ?

16 R. Eh bien, toutes les personnes qui m'ont posé des questions à ces barrages routiers
17 étaient kalenjin.

18 Q. Mais donc, ces jeunes Kalenjin qui étaient... qui tenaient les barrages routiers,
19 étaient-ils armés ?

20 R. Ils avaient des lances, des ruguns (*phon.*)... des *rungus* et des pangas.

21 Q. Pourriez-vous nous dire comment ils étaient habillés ?

22 R. Ils étaient habillés en... comme moi, maintenant. Enfin, ils n'étaient pas habillés de
23 façon différente. Ils étaient en civil.

24 Q. Pourriez-vous nous dire ce qui se passait lorsque vous deviez traverser un
25 barrage routier ?

26 R. La première chose, il... c'était de s'identifier : il fallait donner son nom, d'où on
27 venait, quel était son lieu de résidence et où on allait.

28 Q. Et combien de jeunes Kalenjin tenaient un barrage routier en moyenne ?

1 R. Oh ! Je n'ai pas compté, mais ils étaient... ils étaient nombreux.

2 Q. Donnez-nous un ordre d'idées : plus de 10 ou moins de... moins de 10 par
3 barrage ?

4 R. Même, plutôt, 30 par barrage, voire plus.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Monsieur Garcia, une
6 minute.

7 Bien sûr, nous ne voulons pas rentrer dans trop de détails, mais il faut quand même
8 que la transcription en anglais soit très précise.

9 Q. Donc, vous nous dites que les jeunes étaient habillés comme vous aujourd'hui ;
10 donc, ils étaient en costume, cravate ?

11 R. Non, ils étaient en civil.

12 M. GARCIA (interprétation) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Maintenant,
13 j'aimerais passer à huis clos partiel, afin de poser deux ou trois questions.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Bien.
15 Passons à huis clos partiel.

16 *(Passage en audience à huis clos partiel à 15 h 10) Reclassifié en audience publique*

17 M^{me} LA GREFFIÈRE : Nous sommes en audience à huis clos partiel, Monsieur le
18 Président.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.
20 Monsieur Garcia.

21 M. GARCIA (interprétation) :

22 Q. Monsieur le témoin, vous nous avez dit que la première chose qu'ils vous
23 demandaient, c'était de vous identifier et donner votre nom ; avez-vous eu du mal à
24 traverser ces barrages lorsque vous vous identifiiez ?

25 R. Non, non, je n'ai pas eu aucun problème à traverser les barrages une fois que je
26 m'identifiais.

27 Q. Et pourquoi ?

28 R. Je suis kalenjin, et je parlais kalenjin, un kalenjin très pur. (Expurgé)

1 (Expurgé).

2 Q. Mais comment est-ce que vous vous identifiiez, quel était le nom que vous
3 donniez à ces Kalenjin ?

4 R. Je disais : (Expurgé).

5 Et donc, quand ils me demandaient (Expurgé) et cela leur suffisait.

6 Q. Donc, (Expurgé) c'est bien cela : (Expurgé)?

7 R. C'est cela.

8 Q. Et cela fait référence à qui ?

9 R. C'est (Expurgé).

10 Q. Donc, lorsque vous disiez cela et que vous vous identifiiez ainsi auprès de ces
11 jeunes Kalenjin, comment réagissaient-ils ?

12 R. Mais je ne sais même pas comment répondre. Tout ce que je peux vous dire, c'est
13 que, dès qu'ils avaient entendu qu'on était kalenjin, pas forcément un (Expurgé),
14 mais dès qu'ils avaient entendu qu'on était kalenjin et qu'ils avaient entendu
15 (Expurgé), ça suffisait.

16 Q. Donc, vous avez réussi à traverser tous ces barrages routiers, tous les dix ?

17 R. Oui.

18 M. GARCIA (interprétation) : Nous pouvons, maintenant, repasser en audience
19 publique.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Repassons en audience
21 publique.

22 *(Passage en audience publique à 15 h 13)*

23 M^{me} LA GREFFIÈRE : Nous sommes en audience publique, Monsieur le Président.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.

25 M. GARCIA (interprétation) :

26 Q. Monsieur le témoin, vous venez de nous dire qu'il y avait des barrages routiers
27 entre l'emplacement n° 8 et l'emplacement n° 7 ; êtes-vous arrivé, en fin de compte, à
28 l'emplacement n° 7 ?

1 R. Oui, j'y suis arrivé vers 19 h.

2 Q. Soyons clairs. Étiez-vous seul ou étiez-vous accompagné de quelqu'un, lorsque
3 vous êtes arrivé à l'emplacement n° 7 ?

4 R. J'ai fait tout le trajet à pied, seul.

5 Q. Lorsque vous êtes arrivé à l'emplacement n° 7, Monsieur le témoin, veuillez, s'il
6 vous plaît, vous référer à la fiche d'informations confidentielles, et dites-nous ce que
7 vous avez vu sur place.

8 R. Lorsque je suis arrivé à l'emplacement n° 7, j'ai vu un grand nombre de jeunes qui
9 étaient rassemblés au milieu de la route. Et lorsque je suis arrivé plus près, j'ai vu
10 que (Expurgé)

11 (Expurgé).

12 Q. Pas... Pas de problème, continuez.

13 Qu'avez-vous vu ?

14 *(Silence du témoin)*

15 M. GARCIA (interprétation) : Pourrions-nous, s'il vous plaît, repasser en audience à
16 huis clos partiel ?

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Passons à huis clos partiel.

18 *(Passage en audience à huis clos partiel à 15 h 16) Reclassifié en audience publique*

19 M^{me} LA GREFFIÈRE : Nous sommes en audience à huis clos partiel, Monsieur le
20 Président.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Monsieur Garcia.

22 M. GARCIA (interprétation) :

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 80 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 81 expurgée

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 *(Passage en audience publique à 15 h 23)*

12 M^{me} LA GREFFIÈRE : Nous sommes en audience publique, Monsieur le Président.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Très bien.

14 Monsieur Garcia, c'est à vous.

15 M. GARCIA (interprétation) :

16 Q. Donc, je vous pose des questions sur ce que... sur les propos de la personne n° 1.

17 R. Je l'ai entendu dire aux jeunes qu'il attendait encore les ordres venant d'en haut
18 pour savoir s'il fallait arrêter... mettre un terme aux barrages routiers ou non. S'il
19 fallait continuer à bloquer les routes ou pas.

20 Q. Merci d'avoir répondu à cette question. Donc, vous avez dit que les gens d'en
21 haut, c'étaient les ODM, parce que tous les Kalenjin faisaient partie de l'ODM, mais
22 pensez-vous qu'ils attendaient une réponse d'une personne bien précise au sein de
23 l'ODM ?

24 R. Je ne sais plus très bien si c'était en décembre ou en novembre, lorsque les
25 Kalenjin, ou en tout cas, certains leaders kalenjin ont dit à la communauté kalenjin
26 qu'ils avaient élu leur porte-parole. Et d'après moi, d'après ce qui s'est passé à... en
27 (Expurgé), je pense que (Expurgé) disait qu'il attendait des ordres de la part de
28 l'Honorable Ruto, l'Honorable William Ruto, parce qu'à l'époque, c'était le

1 porte-parole qui existait.

2 Q. Très bien. Merci, Monsieur le témoin.

3 Nous allons en traiter... traiter de cela demain. Mais pour l'instant, Monsieur le
4 témoin, dites-nous si la personne n° 1 a dit autre chose que ce que vous venez de
5 nous relater ?

6 R. Je ne me souviens pas. Je ne m'en souviens pas. Moi, je me souviens d'avoir...
7 avoir entendu que les jeunes lui ont dit qu'ils attendraient ; c'est ce que j'ai entendu.

8 Q. Mais à part la personne n° 1, y avait-il quelqu'un qui l'accompagnait ? Avez-vous
9 vu quelqu'un accompagner le numéro 1 ?

10 R. J'ai vu... j'ai aussi vu le n° 24 à cet endroit-là ?

11 Q. *(Intervention non interprétée)*

12 R. *(Intervention non interprétée)*

13 Q. *(Intervention non interprétée)*

14 Pour l'instant...

15 R. Donc, avant d'atteindre l'emplacement n° 7, il y avait un autre barrage routier
16 à deux kilomètres de l'emplacement n° 7, et là, j'ai vu le n° 20.

17 Q. Nous y reviendrons, mais donc vous nous dites qu'il y avait beaucoup de
18 personnes... de jeunes Kalenjin au numéro... à l'emplacement n° 7, c'est cela ?

19 R. Oui, il faisait presque... il faisait très, très noir, mais j'ai quand même vu beaucoup
20 de jeunes, je ne peux pas vraiment dire combien il y en avait ?

21 Q. Vous pouvez estimer qu'il y en avait environ 50 ?

22 R. Je ne peux pas dire, mais en tout cas, il y en avait... ils avaient complètement
23 rempli le côté gauche de la route, du côté gauche de la route jusqu'au côté droit de la
24 route... de la route. Je ne sais pas exactement combien il y en avait.

25 Q. Donc, pouvez-vous nous dire s'ils étaient armés ?

26 R. Oui, ils étaient armés, avec... ils avaient les mêmes armes, des *rungu*, des pangas et
27 des flèches.

28 Q. Et comment est-ce que les jeunes Kalenjin ont réagi aux propos du n° 1 ?

1 R. Ils étaient d'accord avec lui et ils ont dit qu'ils attendraient.

2 Q. Ils attendraient quoi ?

3 R. (Expurgé) leur avait dit qu'il attendait les ordres d'en haut, et les jeunes étaient
4 d'accord pour attendre ces ordres.

5 Q. Combien de temps êtes-vous resté à l'emplacement n° 7, ce jour-là ?

6 R. Dix minutes, peut-être même seulement six. Je suis rentré dans un hôtel qui se
7 trouvait là, pour y boire une tasse de thé, et ensuite je suis reparti vers l'emplacement
8 n° 1.

9 M. GARCIA (interprétation) : J'ai une question à poser à huis clos partiel, s'il vous
10 plaît.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Huis clos partiel.

12 *(Passage en audience à huis clos partiel à 15 h 30) Reclassifié en audience publique*

13 M^{me} LA GREFFIÈRE : Nous sommes en audience à huis clos partiel, Monsieur le
14 Président.

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 85 expurgée

1 (Expurgé)
2 (Expurgé)
3 (Expurgé)
4 (Expurgé)
5 (Expurgé)
6 (Expurgé)
7 (Expurgé)
8 (Expurgé)
9 (Expurgé)
10 (Expurgé)
11 (Expurgé)
12 (Expurgé)
13 (Expurgé)
14 (Expurgé)
15 (Expurgé)
16 (Expurgé)
17 (Expurgé)
18 (Expurgé)
19 (Expurgé)
20 (Expurgé)
21 (Expurgé)
22 (Expurgé)

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Nous repassons en
24 audience... enfin, où en sommes-nous, Monsieur Garcia ?

25 M. GARCIA (interprétation) : Nous allons repasser en audience publique, si vous le
26 voulez bien.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Repassons en audience
28 publique, alors.

1 (Passage en audience publique à 15 h 35)

2 M^{me} LA GREFFIÈRE : Nous sommes en audience publique, Monsieur le Président.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci beaucoup.

4 Veuillez poursuivre, Monsieur Garcia.

5 M. GARCIA (interprétation) :

6 Q. Monsieur le témoin, l'emplacement n° 9, à partir de cet emplacement-là,
7 pouvez-vous nous dire vers quel autre emplacement vous êtes allé ? (*correction de*
8 *l'interprète*) emplacement n° 7.

9 R. Je suis allé à l'emplacement n° 1.

10 Q. Monsieur le témoin, avez-vous éprouvé des difficultés à atteindre le numéro° 1.

11 R. Non, il n'y a pas eu de problème, mais il y a eu au moins trois autres barrages
12 routiers, à l'emplacement n° 1, Monsieur le Président.

13 Q. En ce qui concerne ces trois autres barrages routiers, pouvez-vous nous dire en
14 quoi ils consistaient ?

15 R. De pierres et de bois.

16 Q. Monsieur le témoin, êtes-vous en mesure de nous dire combien de jeunes Kalenjin
17 se trouvaient là ? Qui était là, à ces barrages routiers ?

18 R. Ils n'étaient pas aussi nombreux qu'à (Expurgé). Cela dit, j'ai parlé à quelques
19 jeunes qui se trouvaient à l'emplacement n° 1 pendant longtemps et ils étaient une
20 trentaine, une quarantaine.

21 Q. Pouvez-vous nous dire ce qui se passait lorsque vous arriviez à ces barrages
22 routiers ? Que se passait-il ?

23 R. Eh bien, en ce qui me concerne, je n'ai pas éprouvé de difficultés, parce que mon
24 emplacement n° 1, c'était mon... mon lieu de résidence.

25 Q. Monsieur le témoin, pouvez-vous nous dire si ces jeunes Kalenjin étaient armés,
26 est-ce qu'ils avaient des armes sur eux ?

27 R. Oui, Monsieur le Président, ils avaient des flèches, des *rungu*, des pangas
28 également.

1 Q. Est-ce que vous avez reconnu quelqu'un, à ces barrages routiers ?

2 R. Pratiquement tous, je les ai reconnus.

3 Q. Il y a quelques instants, vous avez déclaré avoir vu la personne n° 20.

4 R. Oui.

5 M. GARCIA (interprétation) : Monsieur le Président, pouvons-nous passer à huis
6 clos partiel pour une question, s'il vous plaît ?

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Huis clos partiel.

8 *(Passage en audience à huis clos partiel à 15 h 39) Reclassifié en audience publique*

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 M. GARCIA (interprétation) : Nous pouvons repasser en audience publique,
25 Monsieur le Président.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Huis... Audience publique.

27 *(Passage en audience publique à 15 h 40)*

28 M^{me} LA GREFFIÈRE : Nous sommes en audience publique, Monsieur le Président.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci.

2 M. GARCIA (interprétation) : Il y a une correction qui s'impose.

3 Dans la transcription anglaise, page 114, ligne 1, il y a une correction à apporter, et je
4 vous la fournirai plus tard.

5 Q. Monsieur le témoin, qu'avez-vous vu exactement la personne n° 20 faire ce jour-là
6 au barrage routier ?

7 R. Je l'ai vue parler aux jeunes qui se trouvaient au bord de la route. Il y avait
8 d'autres jeunes, donc, qui tenaient la route.

9 Q. Êtes-vous... étiez-vous en mesure de savoir de quoi ils parlaient ?

10 R. Personnellement, Monsieur le Président, je n'ai pas voulu aller voir ce qui se
11 passait parce que la personne n° 20 et moi, ne nous entendons pas.

12 Q. Monsieur le témoin, avez-vous pu franchir les barrages routiers et retourner à
13 l'emplacement n° 1 ?

14 R. Oui.

15 Q. Monsieur le témoin, est-ce que vous vous souvenez à quel moment, quel jour,
16 approximativement, vous êtes retourné à l'emplacement n° 1 ?

17 R. Il était environ 20 h, Monsieur le Président ; 20 h.

18 Q. Et lorsque vous êtes retourné à l'emplacement n° 1, pouvez-vous dire à la
19 Chambre ce que vous y avez vu ?

20 R. Vu l'heure qu'il était, il faisait soir, donc c'est ma femme qui m'a raconté ce qui
21 s'était passé, ce qui était arrivé à d'autres Kalenjin qui étaient membres du PNU à
22 l'époque.

23 Q. Monsieur le témoin, vous dites que c'est votre femme qui vous a parlé des autres
24 personnes qui étaient membre du PNU ? Pouvez-vous nous dire, en général, ce
25 qu'elle vous a dit à ce sujet ?

26 R. Elle m'a raconté que leurs propriétés ont été détruites, que leurs maisons ont été
27 incendiées.

28 Q. Vous a-t-elle dit à quel moment ces maisons ont été incendiées, les propriétés ont

1 été détruites ?

2 R. Alors que je me trouvais encore à l'emplacement n°... n° 5, j'ai reçu des appels de
3 gens qui venaient de ma région, qui m'ont informé que des maisons appartenant à
4 des membres du PNU ont été... à des militants PNU ont été incendiées.

5 Q. Correction à la transcription anglaise, vous avez dit « des gens de ma région »,
6 n'est-ce pas ?

7 R. Oui, Monsieur le Président.

8 Q. Les maisons des sympathisants PNU ont été incendiées. Ils étaient de quelle
9 appartenance ethnique, les propriétaires de ces maisons ?

10 R. Kalenjin.

11 Q. Et avez-vous appris pourquoi les maisons de sympathisants du PNU qui étaient
12 kalenjin avaient été incendiées ?

13 R. Eh bien, parce qu'ils étaient... ils avaient soutenu le P... le PNU durant les
14 élections de 2007.

15 Q. Votre femme vous a-t-elle dit qui avait commis ces actes, qui avait incendié les
16 propriétés et les maisons des sympathisants kalenjin du PNU, dans votre région ?

17 R. Je ne me suis pas étendu sur le sujet avec ma femme, ce jour-là, mais au cours des
18 jours qui ont suivi, j'ai pu glaner des informations à ce sujet.

19 Q. Vous avez évoqué des sympathisants kalenjin du PNU dont les maisons avaient
20 été incendiées ; est-ce que vous avez été informé du cas d'autres personnes qui ont...
21 qui auraient été prises pour cible ?

22 R. Non, Monsieur le Président.

23 Le lendemain, le père du numéro 18 est décédé, et des villageois et moi-même
24 sommes allés chez lui pour présenter nos condoléances.

25 Et chez lui, nous avons vu un certain nombre de choses que je ne veux même pas
26 répéter ici.

27 Q. Pardon, Monsieur le témoin, nous n'avons pas entendu la première partie de
28 votre réponse.

1 Vous avez dit « chez lui », mais qu'est-ce que vous avez dit avant cela, qu'est-ce qui a
2 précédé ce mot ?

3 R. J'ai dit que le père du numéro 18 était mort.

4 Q. Vous avez dit : « Non, Monsieur le Président, le lendemain, nous avons appris
5 que le père du numéro 18 est... était décédé et les... des villageois et moi sommes
6 allés présenter nos condoléances. »

7 Et après cela, nous n'avons pas bien entendu ce que vous avez dit. Vous avez dit :
8 « Chez lui un certain nombre de choses que je ne veux, même pas répéter ici. »

9 R. Monsieur le Président, j'ai dit il s'était passé un certain nombre de choses que, si je
10 devais répéter ici...

11 Q. Je comprends, je comprends.

12 M. GARCIA (interprétation) : Monsieur le Président, pouvons-nous passer à huis
13 clos partiel, pour que je pose une série de questions là-dessus ?

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Huis clos partiel.

15 *(Passage en audience à huis clos partiel à 15 h 47) Reclassifié en audience publique*

16 M^{me} LA GREFFIÈRE : Nous sommes en audience à huis clos partiel, Monsieur le
17 Président.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci.

19 M. GARCIA (interprétation) :

20 Q. Monsieur le témoin, qu'avez-vous vu ou entendu lorsque vous êtes retourné dans
21 (Expurgé)?

22 R. Monsieur le Président, même avant d'arriver à la maison de (Expurgé)

23 (Expurgé), nous avons appris que, voyez-vous, c'était (Expurgé),

24 c'était (Expurgé), et (Expurgé) avait été incendié par

25 des Kalenjin, des jeunes Kalenjin. Et lorsque nous sommes arrivés à (Expurgé)

26 (Expurgé), nous avons vu qu'il brûlait encore ; c'était le 5 janvier.

27 Il y avait également (Expurgé) brûlé, un (Expurgé) brûlé et (Expurgé) de sa maison
28 avait été incendié également.

1 Q. Merci, Monsieur le témoin, pour cette précision.

2 Nous allons repasser cela en revue pour être bien certains d'avoir compris.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Monsieur le Procureur,
4 devons-nous le faire à huis clos partiel ?

5 Vous avez dit : « Je comprends votre besoin d'être circonspect à ce sujet », parce qu'il
6 a dit « il y a un certain nombre de choses que je ne voudrais pas mentionner. »

7 Moi, je n'étais pas sûr si c'était indicible ou si c'est parce qu'il y avait des éléments
8 susceptibles d'identifier le témoin... Enfin, je me mets à la place du témoin ; une fois
9 que nous avons établi pourquoi il hésitait à... à dire ce qu'il avait vu, nous pouvons
10 décider s'il faut rester en audience à huis clos partiel ou repasser en audience
11 publique.

12 Peut-être que l'événement était tellement énorme qu'il ne souhaitait pas en... en
13 discuter.

14 M. GARCIA (interprétation) : Monsieur le Président, en fait, les questions que je
15 souhaitais poser sont, de par leur nature, susceptibles de révéler l'identité du témoin,
16 parce qu'il allait nous parler de (Expurgé) et ce qui lui est arrivé.

17 Et je crains que cela ne... n'établisse un lien entre le témoin et (Expurgé).

18 C'est pourquoi je souhaiterais poser quelques questions de plus en audience à huis
19 clos partiel.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Veuillez poursuivre.

21 M. GARCIA (interprétation) :

22 Q. (Expurgé), qui était-il ? Pouvez-vous nous le dire ?

23 R. C'était (Expurgé), également.

24 Q. Avant les... les violences postélectorales, saviez-vous quel parti (Expurgé)
25 soutenait ?

26 R. Il soutenait le PNU. Et plus précisément, il (Expurgé)
27 (Expurgé).

28 Q. Pardon, Monsieur le témoin, nous n'avons pas entendu le nom de la personne.

1 Vous avez évoqué un dénommé... mais quel est son nom ?

2 R. Je ne connais pas son nom de famille, mais il s'appelait (*inaudible*).

3 Q. Pouvez-vous l'épeler ?

4 R. (Expurgé).

5 Q. Cette personne, (Expurgé), à quel parti était-il affilié ?

6 R. Il appartenait (Expurgé).

7 Q. Pouvez-vous éclairer... nous éclairer un petit peu ? (Expurgé), quel était le lien
8 entre (Expurgé) et (Expurgé) du parti (Expurgé) ?

9 R. (Expurgé).

10 Q. Savez-vous pourquoi (Expurgé) a été pris pour cible ?

11 R. Principalement, parce qu'il n'avait pas fait campagne pour William Ruto ni pour
12 l'ODM à l'époque. Il a préféré (Expurgé).

13 Q. Monsieur le témoin, vous avez évoqué ce qui lui est arrivé. Vous avez dit que
14 (Expurgé) était brûlé.

15 R. Oui.

16 Q. Et à lui personnellement, à (Expurgé), qu'est-il arrivé ?

17 R. Je... J'ai vu (Expurgé), à ce moment-là, il m'a parlé de la violence, il m'a informé
18 que... qu'ils avaient été envahis, qu'ils... qu'ils avaient dû fuir la maison avec les
19 autres membres de la famille.

20 Q. Un instant, s'il vous plaît. Vous avez dit qu'ils avaient été envahis. Qu'avez-vous
21 dit après cela ? Nous n'avons pas compris.

22 R. Monsieur le Président, j'ai dit que (Expurgé) m'avait informé qu'ils avaient été
23 avertis. On leur... On leur avait dit qu'ils allaient être envahis. Et lorsque les jeunes
24 sont arrivés, il n'était pas chez lui ; sauf qu'il était à l'extérieur, à proximité, donc il a
25 pu voir tout ce qui s'est passé.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) :

27 Q. L'expression que vous avez utilisée avant cela, c'était qu'au juste... qu'il avait pu
28 jeter un coup d'œil ? Enfin, qu'est-ce que cela signifie ? Est-ce que ça signifie qu'on

1 l'avait prévenu ?

2 R. Oui, Monsieur le Président.

3 M^e KHAN QC (interprétation) : Avant qu'on lui pose la prochaine question,
4 Monsieur le Président, je sais que vous souhaitiez disposer de 10 minutes à la fin de
5 l'audience d'aujourd'hui pour faire ce que vous aviez à faire.

6 M. GARCIA (interprétation) : Je remercie mon contradicteur.

7 J'avais totalement oublié cela. Je peux m'arrêter sur ce point.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Très bien.

9 Monsieur le témoin, nous allons interrompre votre déposition aujourd'hui et
10 reprendre demain matin.

11 Veuillez faire descendre les stores pour que l'on puisse accompagner le témoin en
12 dehors du... du prétoire.

13 Ne discutez pas de votre déposition avec qui que ce soit, ce soir.

14 Très bien ?

15 D'accord.

16 *(Passage en audience à huis clos à 15 h 55) Reclassifié en audience publique*

17 M^{me} LA GREFFIÈRE : Nous sommes en audience à huis clos, Monsieur le Président.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Veuillez raccompagner le
19 témoin hors du prétoire.

20 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

21 Nous allons rester à huis clos partiel (*phon.*), nul besoin d'ouvrir les stores.

22 Monsieur le Procureur, nous allons rendre notre décision demain... demain matin,
23 décision relative à la requête en divulgation de la session de préparation du témoin.

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 maintenant.

Procès

(Audience à huis clos)

ICC-01/09-01/11

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 M^{me} L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

26 (*L'audience est levée à 15 h 59*)

27 RAPPORT DE RECLASSIFICATION

28 En application de la décision de la Chambre de première instance V(a),

Procès

(Audience à huis clos)

ICC-01/09-01/11

- 1 ICC-01/09-01/11-981, en date du 24 septembre 2013, et des instructions contenues
- 2 dans le courriel en date du 9 mai 2014, la version de la transcription avec ses
- 3 expurgations est rendue publique.